



La psychiatrie, le parent pauvre de la République ?

L'unité hospitalière médico-psychologique (UHMP) a été créée en 1998 et accueille des patients adultes, aux prises à un problème de nature psychique, en phase aiguë. Sitôt la crise dépassée et la situation stabilisée, le patient retourne en principe à domicile et poursuit sa prise en charge sous forme de consultation ambulatoire.

Depuis 15 ans, tous les professionnels du réseau ainsi que les patients et leurs proches constatent que ces prestations ambulatoires actuelles sont insuffisantes. De plus, elles présentent une inégalité de traitement pour les patients ayant des diagnostics sévères impossibles à stabiliser sans une prise en charge intermédiaire et transitoire entre l'hospitalisation à l'UHMP et le lieu de vie.

En effet, à ce jour, le Canton du Jura ne disposant pas de centre de jour, seuls une partie des patients consultant au centre médico-psychologique (CMP) bénéficient de suivis à domicile par des infirmiers spécialisés en psychiatrie, et ce, faute de moyens. A notre avis, pour garantir une réinsertion sociale et éviter les hospitalisations répétitives, une structure intermédiaire de type centre de jour et une coordination du réseau sont indispensables pour couvrir les besoins de la population dans le domaine de la santé mentale et assurer l'égalité de traitement.

Soucieux de cette problématique, le Gouvernement a plusieurs fois exprimé son intérêt à investir dans la santé mentale et a mandaté Dr Wyss pour analyser la situation. Le rapport Wyss, présenté le 24 mars 2011, « *Propositions pour entamer la réorganisation des services psychiatriques jurassiens* » apporte des pistes concrètes pour un avenir adapté aux exigences de la psychiatrie moderne dans le Canton du Jura. Suite au rapport Wyss, un groupe de travail chargé d'étudier les différentes variantes a rendu ses conclusions au Service de la santé en avril 2013. Depuis, aucune information n'a été donnée par le Gouvernement !

Cette situation floue et le manque d'informations claires concernant les futures directives du réseau psychiatrique jurassien nous questionnent et laisse les patients et leurs proches dans l'expectative. C'est pourquoi nous interpellons le Gouvernement pour savoir :

- quelles sont les conclusions du groupe de travail pour la réorganisation de la psychiatrie jurassienne ?
- quel modèle, clair et fiable, proposé par le rapport Wyss, a été privilégié par le Gvt ?
- quelles mesures concrètes sont possibles à court terme pour améliorer la prise en charge à la sortie de l'UHMP ?
- quelles structures intermédiaires, tels que centre de jour ou équipe mobile, manquantes à ce jour, seront mises en place ? Et dans quels délais ?

Déposé, le 24 novembre 2013

Pour le groupe socialiste

Murielle Macchi-Berdar